

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1040

présenté par

Mme Poussier-Winsback, M. Fait, M. Lacombe et M. Bouyx

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 81, insérer l'article suivant:

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
